

FORMATION OBLIGATION D’AFFICHAGE DES EMISSIONS DE CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

OBJECTIFS

- Connaître le contexte réglementaire environnemental
- Connaître la réglementation française relative à l’affichage des émissions de CO2 des prestations de transport
- Comprendre les méthodologies de calcul des émissions de CO2 et les applications selon le secteur d’activité
- Savoir adapter la démarche aux particularités de l’entreprise
- Appréhender les étapes et répercussions dans l’entreprise
- Aborder les aspects liés aux modalités de communication de l’information auprès des bénéficiaires

DUREE

- 1 journée

PUBLIC CONCERNE

- Dirigeants de société de transport
- Directeurs d’exploitation
- Responsable Développement Durable
- Responsable logistique
- Responsable commercial
- Responsable informatique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo-projection, documentations juridique et technique
- Présentation Powerpoint.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés et débats avec le stagiaire

1/ L’INFORMATION CO2 :

CONTEXTE ET APPLICATION

- Impacts environnementaux des transports
- Contexte réglementaire de l’information CO2
- Cadre réglementaire et objectifs poursuivis
- Périmètre d’application

2/ PRINCIPES METHODOLOGIQUES

- Méthodologies de calcul
- Elaboration de l’information CO2
- Mise en application
- Règles de communication de l’information

3/ CAS PRATIQUES ET MISE EN APPLICATION

- Exercices sur les pratiques appliqués aux différents métiers (commissionnaire, transporteur, messager...) et aux différents modes

4/ OUVERTURE

- Norme européenne et prochaines étapes
- Bilan GES : principe et références réglementaires
- Charte « objectif CO2 » : les transporteurs s’engagent
- Certificats d’économie d’énergie

